

## **Point 2 : note explicative**

Il est donné lecture de l'arrêté du 4 novembre 2024 du conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la commune de Bernissart.

Aucune réclamation n'a été déposée.

La répartition des sièges entre les listes et l'ordre dans lequel les conseillers effectifs et suppléants ont été élus ont donc été validés..

L'installation peut donc avoir lieu.